

toutes les données que nous avons en main, parce que nos chiffres probablement seraient plus exacts que tout autre statistique qu'ils pourraient obtenir dans une autre partie du Canada. Mais ils ne sont jamais venus près des fonctionnaires de la ferme pour en demander.

Maintenant, en ce qui concerne les Etats-Unis, ils n'ont jamais envoyé, que je sache, des émissaires au Canada autrement que dans le but de trouver des prétextes pour les justifier de majorer leur propre tarif. Sauf dans le cas du sucre d'érable, ils ne sont jamais retournés dans leur pays sans relever le tarif sur l'article qui avait fait l'objet de leur enquête dans le pays.

Il est certain que personne ne soupçonne le Gouvernement d'instituer une pareille commission, mais il pourrait bien le faire. Comment vont-ils recueillir les renseignements à l'étranger? Les difficultés de la question ont été maintes fois signalées. Quel genre de commissaires va-t-on nommer? Nous ne pouvons que faire des conjectures d'après ce qui s'est passé récemment. Nous connaissons quelques-uns des représentants que le Gouvernement a choisis pour faire partie de la commission Stamp. Nous savons que Sanford Evans en était et qu'il a fort bien travaillé pour la cause qu'il y représentait. Si c'est là un indice du genre de commission que nous allons avoir, nous serons loin d'y voir l'institution judiciaire annoncée avec tant d'emphase par le premier ministre. Ce trio qui doit constituer la commission du tarif va se composer, croit-on, de juges graves et éminents, exempts de tout esprit de parti et absolument impartiaux; ces juges vont rendre leurs décisions sans tenir compte des désirs du Gouvernement. Pouvons-nous imaginer un tel état de choses? Sommes-nous prêts pour ce règne glorieux, monsieur le président? Sommes-nous arrivés au jour prédit par les Ecritures? Ce n'est certes pas du Gouvernement actuel que nous attendons cela; ce n'est pas lui, nous le savons, qui nous donnera une pareille commission du tarif, une commission capable de fonder des décisions sur des faits et des chiffres bien problématiques et qu'il est presque impossible de connaître en pays étranger.

Dans les circonstances, je n'hésite aucunement à voter pour l'amendement. La proposition du Gouvernement est une de ces choses dont on peut dire que, plus on y pense, moins on en pense de bien. Je crois même que, si nous continuons cette discussion, le Gouvernement va être disposé à abandonner la partie, du moins quant à la question de nommer les commissaires pour dix ans.

M. GARLAND (Bow-River): Etant donné mes opinions sur le tarif, je préférerais une

commission révocable à volonté plutôt qu'une commission nommée pour dix ans, comme le premier ministre est déterminé à le faire. Le premier ministre pourrait accepter l'avis de l'ancien ministre de la Justice. On devrait ou bien faire nommer la commission par un comité indépendant de la Chambre ou bien soumettre à la Chambre le choix des membres de la commission. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra avoir une commission qui sera conforme aux intentions du premier ministre et qui agira en conséquence. Je reconnais, comme l'honorable préopinant, que c'est abuser de notre crédulité que de nous demander de croire que les honorables députés de la droite, élus en prônant une politique hautement protectionniste, vont nommer autre chose qu'une commission en tous points favorable à cette politique. L'apparence de tribunal qu'on veut donner à cette commission n'est qu'un prétexte pour en cacher l'objet réel.

Examinons un peu comment on va recueillir des données sur une industrie au Canada, sans parler des industries de l'étranger. De quels éléments tiendra-t-on compte pour cela? Va-t-on tenir compte de la majoration du capital? Va-t-on considérer les recettes de la compagnie et l'efficacité de son administration? Qui va déterminer ce qui constitue l'efficacité de l'administration? Que va-t-on faire à propos des industries de l'Est canadien dont l'outillage est démodé? Plusieurs de ces fabriques vont essayer bien à tort de continuer leur exploitation selon des méthodes surannées, comptant sur le tarif élevé pour fixer leurs prix d'une façon arbitraire et même pour les augmenter. Puis ne doit-on pas considérer la situation des manufactures quand on enquête sur les frais de production? Et que dire des débouchés actuels ou possibles? Il me semble impossible qu'une commission puisse déterminer toutes ces choses sans avoir au préalable une certaine formule. Et même avec une formule, ces renseignements peuvent bien devenir douteux.

Le travail d'une commission du tarif peut être excessivement important, soit. Il me semble cependant, à l'instar de mon honorable collègue de Waterloo-Nord, que le premier ministre atteint le comble de l'absurdité en proposant d'établir une commission du tarif assimilée à un tribunal pour recueillir des renseignements et constater s'il faut relever ou abaisser le tarif, quand il vient lui-même de mutiler le tarif de notre pays. Si le Gouvernement était sincère, il devrait, avant de relever un seul article du tarif, le rétablir à l'ancien niveau, puis soumettre le tout à cette commission du tarif chargée d'établir les faits. Je ne crois cependant pas que le Gouvernement ait la moindre intention de faire cela.